



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

<b>En exercice :</b>	49
<b>Présents :</b>	41
<b>Votants :</b>	45
<b>Secrétaire de séance :</b>	Juliette PASQUIER

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
<b>GUILLIGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

### ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

### POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)  
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)  
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)  
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-223

**VIE COURANTE**  
**12- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**Subvention Pass Commerce et Artisanat sur le Pays de Quimperlé - Attribution**

---

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass commerce et Artisanat et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

- La Boulangerie JEGOU, de BAYE, représentée par Monsieur Frédérique JEGOU, gérant, pour l'acquisition d'un nouveau four. Le montant de l'investissement est de 40 000 €. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5.000 habitants, la subvention versée sera d'un montant de 7.500 € (50 % Quimperlé Communauté et 50 % Région Bretagne).

- Le restaurant l'ardoise bistrot, à QUIMPERLE, représenté par Monsieur Thomas CITERIN, gérant, pour l'acquisition de matériel de cuisine plus performant. Le montant de l'investissement est de 29 090 €. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de plus de 5.000 habitants, la subvention versée sera d'un montant de 6.000 € (3.750 € par Quimperlé Communauté et 2.250 € par la Région Bretagne).

L'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :

-La Boulangerie JEGOU, pour un montant de 7.500 €,

-Le Restaurant l'Ardoise Bistrot, pour un montant de 6.000 €.

-AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :

-La Boulangerie JEGOU, pour un montant de 7.500 €,

-Le Restaurant l'Ardoise Bistrot, pour un montant de 6.000 €.

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC